

Mujahid Dokubo-Asari, ancien chef de milice, s'est porté candidat au poste de gouverneur de l'État de Rivers alors qu'il purgeait une peine de prison pour trahison. Il a été relâché le 14 juin 2007 par le nouveau président du pays, Umaru Yar'Adua, qui cherche à restaurer la paix dans la région du delta du Niger.



REUTERS/AUSTIN EKENDE

La diversité a conduit à l'émergence de milices infranationales

Le cadre fédéral nigérian limite les conflits ethniques

PAR ISAWA ELAIGWU

LA DIVERSITÉ EST SOUVENT CONSIDÉRÉE COMME un obstacle au développement d'un pays, mais il peut également en résulter une conciliation des différences à grande échelle. Le Nigeria a précisément recouru au fédéralisme pour composer avec l'extrême variété du pays et gérer les conflits potentiels qui en découlent.

Société extraordinairement hétérogène, le Nigeria compte, selon le recensement de 2006, quelque 140 millions d'habitants représentant plus de 400 groupes linguistiques et environ 300 groupes ethniques. De 1914 à 1960, sous le joug colonial des Britanniques, le Nigeria n'a pourtant utilisé que l'anglais comme langue véhiculaire. Actuellement, les expressions les plus visibles de la diversité y sont la langue, l'identité ethnique, la religion, les clivages majorité/minorité et l'« ethnicité régionale ».

Dans un État comme celui du Plateau, il n'est pas rare d'entendre 10 idiomes différents dans un rayon de 20 kilomètres, et la langue représente un élément-clé du groupe ethnique. Souvent l'identité ethnique coïncide avec le territoire de résidence, et parfois des frontières administratives recourent des limites régionales au sein desquelles se trouve un groupe dominant, comme dans le cas des Haoussas/Foulanis au nord, des Yorubas à l'ouest et des Ibos à l'est. Chaque région abrite cependant de nombreux groupes minoritaires possédant

leur identité propre. De plus, on y compte, pour l'essentiel, trois religions : les cultes traditionnels africains, le christianisme et l'islam.

Peu de contacts du temps des Britanniques

La diversité a toujours constitué une préoccupation administrative au Nigeria. Toutefois, la nature même de l'administration coloniale, qui a régionalisé le pays en 1939, a fait en sorte que les groupes nigériens ont continué de coexister tout en ayant fort peu de contacts les uns avec les autres. C'est la Constitution de 1946, dite « Constitution Richards », qui a pour la première fois réuni les dirigeants du pays au sein d'un organe commun, le Conseil législatif (1947). En 1951, dès le moment où les Britanniques ont commencé à envisager leur départ, les nationalistes se sont mis à comploter pour s'emparer du pouvoir politique abandonné par les anciens colonisateurs, se repliant sur leurs bases ethniques et ethnorégionales pour mieux organiser la lutte.

Dès lors, dans de nombreuses régions entre 1951 et 1959, les principaux groupes ethniques se sont dressés les uns contre les autres. Au bout du compte, le climat de suspicion et de peur régnant entre les divers groupes a conduit en 1954 à l'adoption du fédéralisme pour tenter de gérer la situation. L'autorité coloniale a toutefois jugé nécessaire d'instaurer la Commission Willink pour se pencher sur les craintes des groupes ethniques minoritaires dans les régions, qu'elle a choisi d'apaiser en incorporant une disposition relative aux droits de la personne dans la Constitution de l'indépendance en 1960.

Pourtant, nombre de politiciens et de groupes régionaux n'ont pas vu leurs inquiétudes dissipées pour autant. Le Sud craignait la tyrannie démographique du Nord, celui-ci regroupant 54 pour cent de la population. De son côté, le Nord redoutait la suprématie intellectuelle du Sud, dans la mesure où la région se montrait plus avancée sur le plan de l'éducation à l'occidentale et obtenait de la sorte davantage d'emplois tant dans la fonction publique et que dans le secteur privé. Cette méfiance teintée d'amertume a marqué d'une manière non négligeable plusieurs développements politiques, dont le recensement

CAHIER SPÉCIAL

L'unité dans la diversité

INDE 2007



Isawa Elaigwu est professeur émérite de sciences politiques à l'Université de Jos. Il a été directeur général et administrateur général du Conseil national sur les relations intergouvernementales (*National Council on Intergovernmental Relations*, NCIR) à Abuja, Nigeria. Il est président de l'Institut sur la gouvernance et la recherche sociale (*Institute of Governance and Social Research*, IGSR) de Jos, État du Plateau, Nigeria, et il est notamment auteur de l'ouvrage intitulé *The Politics of Federalism in Nigeria* et *Federalism: The Nigerian Experience*.

de 1962-1963, les élections fédérales de 1964 et les élections régionales de 1965 dans l'ouest, ce qui a finalement conduit au coup d'État militaire de 1966 et à la tentative avortée de sécession de l'est du pays entre 1967 et 1970.

Une fédération déséquilibrée

Instigateur du coup d'État militaire de 1966, le gouvernement du major-général Johnson Aguiyi-Ironsi a hérité des problèmes récurrents d'une fédération déséquilibrée, en ce sens que les régions s'y montraient plus puissantes que le centre. Il a donc opté pour une modification de la structure fédérale, créant 12 États en lieu et place des quatre régions existant en 1967; leur nombre n'a cessé de croître pour atteindre 19 en 1976, 21 en 1987, 30 en 1991 et 36 en 1996. La structure fédérale ainsi révisée s'est révélée un moyen efficace permettant au gouvernement central de cloisonner les zones de conflits entre les anciennes régions et de réduire leur intensité. Mais au fur et à mesure que de nouveaux États voyaient le jour, des groupes autrefois minoritaires formaient de nouvelles majorités, souvent plus pernicieuses que les anciennes. L'ethnicité et le régionalisme n'ont pas disparu avec la création d'États, et des problèmes récurrents ont ressurgi sous d'autres formes, comme le recrutement dans la fonction publique et la répartition des ressources.

La question de la langue a régulièrement fait parler d'elle. Durant la deuxième République, de 1979 à 1983, la Chambre des représentants a considéré, comme avant elle l'Assemblée constituante de 1978-1979, qu'il était opportun de conserver l'anglais comme langue officielle. Mais elle a approuvé du même souffle l'utilisation des langues haoussa, ibo et yoruba, une ouverture vivement contestée par les représentants des minorités qui l'ont considérée comme une forme « d'asservissement culturel. » À l'heure actuelle, l'adoption de l'anglais comme langue officielle tant au niveau fédéral que régional a permis d'apaiser les esprits.

Des conflits religieux surgissent

Jusqu'à la fin des années 1970, la religion ne constituait pas une source de tensions sérieuses. Mais en 1976 et 1977, devant la Commission de rédaction constitutionnelle, puis en 1978 et 1979 durant les sessions de l'Assemblée constituante, la question de la charia a ouvert la voie à un schisme de nature sectaire. D'un jour à l'autre, la religion a fait irruption dans le discours politique. La tentative des musulmans d'étendre la charia au-delà des questions personnelles et de celles qui sont liées à l'héritage, et d'instaurer une cour d'appel fédérale fondée sur le droit islamique, a été vivement contestée par les chrétiens. En guise de compromis, des tribunaux islamiques et coutumiers ont été instaurés uniquement dans les États qui le souhaitaient. La Cour d'appel fédérale a dû engager trois juges formés dans le domaine de la charia et du droit coutumier, et siégeant conjointement avec des juges appliquant la *common law*. Un tel compromis se serait sans doute révélé plus difficile à trouver dans un système unitaire.

En 1986 cependant, la nouvelle selon laquelle le Nigeria allait rejoindre l'Organisation de la conférence islamique (OCI) a déclenché une nouvelle crise, surtout entre chrétiens et musulmans. Réaffirmant sa neutralité confessionnelle, le pays ne s'est pourtant pas retiré de l'OCI. Entre 1980 et 2005, on a recensé plus de 45 conflits violents de nature confessionnelle au cours desquels des vies humaines ont été sacrifiées et des biens saccagés. Les tensions n'ont cessé d'empirer, notamment lorsqu'en 2000 l'État de Zamfara a étendu la charia aux questions pénales. Douze États du nord lui ont rapidement emboîté le pas en adoptant eux aussi la loi islamique. La violence engendrée par

l'introduction de la charia dans l'État de Kaduna a provoqué des effusions de sang dans le sud-est du pays. L'épidémie de charia ne s'est cependant pas étendue aux autres États en raison de la structure fédérale du Nigeria et de l'autonomie de ses unités constituantes.

La lutte pour les ressources

Un autre facteur de conflit tient à la répartition des ressources. Les redevances du pétrole et du gaz, dont le Nigeria est tellement dépendant, proviennent pour l'essentiel du delta du Niger, une zone où les minorités prédominent et qui englobe plusieurs États : Delta, Edo, Akwa-Ibom, Cross River, Rivers et Bayelsa. Se sentant trahis et abandonnés depuis des années, ces États ont accusé le gouvernement central de détourner leurs ressources au profit du développement d'autres zones, et ils ont menacé de reprendre le contrôle de leur production. En 2005, ils ont quitté la Conférence nationale sur la réforme politique sous prétexte qu'elle avait rejeté une formule de partage leur ristournant 25 pour cent des revenus pétroliers. Le gouvernement fédéral a tenté de corriger l'incurie dont il est accusé en instaurant la Commission de développement du delta du Niger chargée du développement de la région. Cependant, le plan-cadre proposé par l'ancien président Olusegun Obasanjo a été accueilli avec un certain scepticisme. Le gouvernement du président Yar'Adua et du vice-président Jonathan se penche actuellement sur ce dossier.

L'émergence de milices ethniques représente un ultime avatar de cette diversité. Après mai 1999, date à laquelle la dictature militaire a remis le pouvoir aux civils, le « sous-nationalisme » encore latent a dégénéré en violence. Le Congrès des peuples O'dua, le Congrès des peuples Arewa, le Congrès des peuples Ibo, les Bakassi Boys, le Mouvement pour la création de l'État souverain du Biafra (MASSOB) le Congrès des jeunes Egbesu et des jeunes Ijaw, autant de milices infranationales qui ont violemment défié l'État. À mesure que les forces de police du Nigeria ont perdu de leur efficacité dans le maintien de l'ordre, le pouvoir de ces milices s'est accru. Leurs buts affichés, qui ne sont évidemment pas envisagés de la même manière par tous les protagonistes, sont les suivants :

- protéger leur identité, leur culture et leurs valeurs;
- revendiquer ce qu'elles considèrent comme un partage adéquat des ressources;
- répondre de manière agressive aux actes qu'elles jugent injustes;
- faire preuve de vigilance dans la protection de la vie et de la propriété;
- défendre le territoire de leurs ancêtres contre les étrangers.

Dans le delta du Niger, certains dirigeants ont créé des milices agissant comme le bras armé de groupes politiques. Mais après les élections de 2003, les politiciens ont perdu le contrôle de ces milices. La violence a fait irruption parmi la jeunesse, qui s'est mise à défier le pouvoir en place. La région n'est pas prête de sortir de l'impasse. Il faut espérer que les nouvelles mesures adoptées par le président Yar'Adua permettront de débloquer la situation.

Le fédéralisme s'efforce de trouver un compromis, qu'il soit purement juridique ou prenne d'autres formes, entre des intérêts divergents. Au Nigeria, le cadre fédéral a ainsi permis aux dirigeants de cloisonner les conflits impliquant l'ethnicité et le régionalisme, réduisant ainsi leur intensité sans toutefois réussir à les éliminer totalement. Cela a permis aux Nigériens de gérer les tensions religieuses et de contenir un « sous-nationalisme » devenu agressif. La diversité peut enrichir le processus de développement d'un pays et, dans des périodes troublées, elle peut offrir la promesse d'un renouveau des relations entre les groupes tandis qu'une nation oscille entre fédéralisme et centralisation. 